
Genève, 20 novembre-8 décembre 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**Examen du fonctionnement de la Convention,
conformément à son article XII**

ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR LES ARMES BIOLOGIQUES OU À TOXINES

Document présenté par la Finlande au nom de l'Union européenne¹

I. Introduction

1. L'Union européenne a adopté le 20 mars 2006 la position commune 2006/242/PESC définissant les objectifs et les priorités de l'Union européenne pour la Conférence d'examen de la Convention en 2006. À l'article 3 de la position commune, il est fait référence à des propositions précises, concrètes et réalisables visant à renforcer réellement la mise en œuvre de la Convention qui seront élaborées par l'Union européenne pour être étudiées par les États parties lors de la Conférence d'examen. Le présent document de travail fait partie de cette série de propositions et devrait être considéré comme un élément de l'approche globale adoptée par l'UE pour renforcer la Convention et sa mise en œuvre.

II. Article X de la Convention

2. En vertu de l'article X de la Convention, les États parties à la Convention ont le droit de participer à un échange d'équipements, de matières et de renseignements ayant un rapport avec l'emploi d'agents biologiques à des fins pacifiques et s'engagent à faciliter cet échange et à participer aux activités de coopération scientifique dans ce domaine. En outre, l'article X dispose que la Convention devrait être appliquée de façon à éviter toute entrave au développement des États parties ou à la coopération internationale dans le domaine des activités biologiques pacifiques. Lors des précédentes conférences d'examen de la Convention, l'examen de l'application de l'article X a permis de définir un certain nombre de principes, d'objectifs et de mesures pour renforcer la mise en œuvre.

¹ Le présent document fait partie d'une série de documents complémentaires soumis à l'examen des États parties par les États membres de l'Union européenne. Les pays adhérents que sont la Bulgarie et la Roumanie, les pays candidats que sont la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels que sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, souscrivent au présent document.

3. La sixième Conférence d'examen traitera de l'article X dans le cadre de l'examen article par article du fonctionnement de la Convention. Depuis la cinquième Conférence d'examen, outre les progrès rapides dans les biosciences et la biotechnologie, plusieurs événements en rapport étroit avec l'article X se sont produits aux niveaux national, régional et mondial. Le présent document de travail vise à dresser l'inventaire des événements pertinents et à étudier les mesures relatives à l'article X qui pourraient être arrêtées à la sixième Conférence d'examen.

III. Événements récents en rapport avec la mise en œuvre de l'article X

4. Étant donné le large éventail d'activités biologiques pacifiques et l'ampleur de la coopération internationale concernant ces questions, seuls quelques événements pertinents récents sont présentés ici:

- i) Réunion des États parties à la Convention en décembre 2004 et sa Réunion préparatoire d'experts en juillet 2004, qui ont été jugées particulièrement fructueuses pour ce qui est d'examiner et de promouvoir une vision commune et des mesures efficaces en matière de surveillance, de détection et de diagnostic des maladies infectieuses et de lutte contre ces maladies;
- ii) Efforts de l'OMS pour renforcer ses capacités dans le domaine des maladies liées à des agents pouvant entrer dans la composition d'armes biologiques, à la suite de l'adoption, par l'Assemblée mondiale de la santé en 2001 et 2002, de résolutions sur la sécurité sanitaire mondiale et sur l'état de préparation et l'action de santé publique en cas d'usage délibéré de matériel chimique, biologique ou radionucléaire affectant la santé, et renforcement des capacités de la FAO, de l'OIE et de la CIPV dans ce domaine;
- iii) Révision en 2005 du Règlement sanitaire international, dont la mise en œuvre doit commencer en 2007;
- iv) Entrée en vigueur en 2003 du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et création par la suite d'un centre d'échange doté d'une composante renforcement des capacités pour que toutes les parties au Protocole puissent appliquer ses dispositions et faciliter l'échange d'informations sur la sécurité biologique;
- v) Autres efforts menés actuellement par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la biotechnologie et de la biodiversité aux niveaux régional et mondial: activités du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et de l'Institut international des ressources phylogénétiques, travaux connexes du PNUE, de l'UNESCO et de l'ONUDI, Fonds pour l'environnement mondial de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE, initiatives de l'OCDE en matière de biotechnologie, notamment la création envisagée d'un réseau mondial de centres de ressources biologiques, et initiatives de plusieurs organisations et réseaux non gouvernementaux;

- vi) Efforts vigoureux faits par la communauté internationale pour lutter contre la propagation de la grippe aviaire;
- vii) Développement rapide de la coopération internationale dans le domaine des activités biologiques et biotechnologiques dans le secteur privé, favorisant considérablement les possibilités d'échange de technologies et d'informations pour la prévention des maladies ou à d'autres fins pacifiques.

5. L'Union européenne et ses États membres participent activement aux efforts mondiaux susmentionnés et ont pris en outre plusieurs mesures spécifiques pour faciliter la mise en œuvre de l'article X de la Convention, dont certaines sont énumérées ci-après:

- i) Mise en œuvre de la stratégie adoptée par l'UE en 2002 sur les sciences du vivant et la biotechnologie et Plan d'action connexe, couvrant également la coopération internationale et les responsabilités de l'Europe envers le monde en développement (voir l'annexe I, en anglais seulement);
- ii) Création, en 2005, du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies, dont le mandat couvre aussi l'assistance aux pays tiers;
- iii) Engagements de l'UE en matière de coopération en faveur du développement dans plusieurs secteurs pertinents (santé, agriculture, assistance pour le respect des prescriptions sanitaires et phytosanitaires), l'UE étant avec ses États membres le premier fournisseur d'aide au développement dans le monde;
- iv) Politique de l'UE en matière d'éducation et de recherche, notamment programmes de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, activités de coopération internationale intégrées dans les programmes-cadres de recherche de l'UE, et recherche financée par l'UE notamment dans les domaines de la sécurité biologique, des maladies infectieuses et de la biotechnologie;
- v) Assistance de l'UE dans les situations d'urgence, comme celle provoquée par le tsunami en Asie, à la suite de quoi 90 000 personnes ont reçu des soins de santé primaires et plus de 880 000 personnes ont pu accéder à de l'eau potable et à des équipements d'assainissement.

6. Les participants à la sixième Conférence d'examen devraient reconnaître les progrès réalisés dans l'application de l'article X et la contribution des efforts susmentionnés ainsi que d'autres initiatives en cours aux niveaux national, bilatéral, régional et international qui visent à appliquer effectivement cet article.

IV. Surveillance, détection et diagnostic des maladies infectieuses et lutte contre ces maladies

7. L'UE accueille avec satisfaction les travaux préparatoires, les débats et les conclusions de la Réunion de 2004 des États parties, en particulier le document de synthèse établi par le Président² et les documents de base soumis par le secrétariat³.

8. À la sixième Conférence d'examen, les États parties devraient réaffirmer les conclusions de la Réunion de 2004 des États parties⁴ et convenir des mesures suivantes:

- i) Les États parties devraient continuer de renforcer les organisations et les réseaux internationaux existants, en particulier ceux de l'OMS, de la FAO, de l'OIE et de la CIPV, ainsi que ceux des acteurs non gouvernementaux travaillant sur les maladies infectieuses;
- ii) Les États parties devraient promouvoir la coopération et la complémentarité entre les organisations susmentionnées, chacune agissant dans le cadre de son propre mandat;
- iii) Les États parties devraient réaffirmer que le renforcement des programmes de l'OMS, de la FAO, de l'OIE et de la CIPV sur les maladies liées à d'éventuels agents entrant dans la composition d'armes biologiques devrait être entrepris strictement dans le cadre des mandats de ces organisations. Ils devraient noter que le rôle de ces organisations est limité aux aspects phytosanitaires, zoosanitaires, épidémiologiques et de santé publique de toute poussée de maladie, tout en reconnaissant la valeur ajoutée des informations échangées avec elles;
- iv) Tout en reconnaissant qu'un système de services de santé fonctionnant bien est la garantie d'un bon état de préparation et d'une riposte adéquate en cas de poussées de maladies, les États parties devraient continuer de mettre en place et/ou d'améliorer les capacités régionales et nationales de surveillance, de détection et de diagnostic des maladies infectieuses et de lutte contre ces maladies, et intégrer ces efforts dans des plans nationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes. Pour ce qui est du recours à des spécialistes, les États parties devraient être encouragés à étudier des solutions novatrices permettant d'optimiser l'utilisation de ressources rares (voir par exemple l'annexe II (en anglais seulement) sur le programme Foresight (prévoyance) du Royaume-Uni et l'annexe III (en anglais seulement) sur le Centre finlandais de préparation contre les menaces biologiques);

² Synthèse des considérations, leçons, perspectives, recommandations, conclusions et propositions se dégageant des exposés, déclarations, interventions et documents de travail des délégations sur les questions examinées lors de la Réunion d'experts, BWC/MSP/2004/3, annexe III.

³ BWC/MSP/2004/MX/INF.1, BWC/MSP/2004/MX/INF.2.

⁴ BWC/MSP/2004/3.

- v) Les États parties devraient utiliser autant que possible les normes, directives et recommandations existantes. Ils devraient en particulier s'efforcer d'appliquer les bonnes pratiques de laboratoire et les bonnes pratiques cliniques de l'OMS, les bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence de la FAO et les bonnes pratiques de surveillance de la CIPV;
- vi) Les États parties devraient s'efforcer d'améliorer la communication sur la surveillance des maladies à tous les niveaux, y compris avec l'OMS, la FAO, l'OIE, la CIPV et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'entre États parties, en utilisant également les informations issues de la société civile;
- vii) Les États parties en mesure de le faire devraient continuer de soutenir, directement et par l'intermédiaire d'organisations internationales, le renforcement des capacités et la recherche dans les pays ayant besoin d'assistance dans les domaines de la surveillance, de la détection et du diagnostic des maladies infectieuses, ainsi que de la lutte contre ces maladies;
- viii) Les États parties devraient encourager la mise au point et la production de vaccins, y compris par le biais de la coopération internationale et des partenariats entre les secteurs public et privé;
- ix) Les États parties devraient continuer d'échanger des données d'expérience et des informations sur les meilleures pratiques dans ce domaine et, en particulier, envisager d'étudier, lors de la réunion intersessions pour la période 2007-2010, les questions de détection des organismes pathogènes et de riposte en temps réel en cas d'épidémie.

V. Actions futures visant à renforcer la mise en œuvre de l'article X

9. Les précédentes conférences d'examen de la Convention ont abouti à un accord sur l'action nécessaire pour mettre en œuvre l'article X, trouvant son expression, entre autres, dans la Déclaration finale de la quatrième Conférence d'examen. À la sixième Conférence d'examen, les États parties devraient revoir ces positions communes afin de les confirmer à nouveau, en accordant une importance particulière aux points suivants:

- i) La conscience accrue des risques que pose le terrorisme biologique appelle des efforts urgents et vigoureux, de la part de tous les États parties, pour mettre en œuvre les engagements au titre de la Convention au plan national. Compte tenu de l'interdépendance entre le renforcement de la sécurité biologique et la promotion des sciences biologiques et de la biotechnologie, les États parties devraient reconnaître que l'application effective de la Convention dans les différents pays du monde est essentielle pour tirer pleinement parti des vastes possibilités qu'offre la biologie utilisée à des fins pacifiques;
- ii) Reconnaissant le rôle important du secteur privé dans le transfert de technologie et d'information, les États parties devraient de plus en plus encourager les acteurs du secteur privé à participer aux efforts visant à renforcer la mise en œuvre de l'article X aux niveaux national, régional et international;

- iii) L'examen du fonctionnement de l'article X lors des prochaines conférences d'examen bénéficierait de l'apport de renseignements plus détaillés sur la mise en œuvre de l'article X, y compris de précisions quant aux besoins constatés et aux efforts entrepris par les États parties. Ces derniers devraient échanger ces informations entre eux sur une base volontaire, le secrétariat facilitant quant à lui cet échange de renseignements.

Annex I

[ENGLISH ONLY]

EXTRACT FROM: LIFE SCIENCES AND BIOTECHNOLOGY – A STRATEGY FOR EUROPE, COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE COUNCIL, THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS, 27 JANUARY 2002 (COM(2002) 27 FINAL)

A European Agenda for International Collaboration

Action 24

The Commission should continue to play a leading role in developing international guidelines, standards and recommendations in relevant sectors, based on international scientific consensus and, in particular, push for the development of a consistent, science-based, focused, transparent, inclusive and integrated international system dealing with food safety issues.

Implementer: Commission

Timeframe: 2002 onwards

Europe's Responsibilities Towards the Developing World

Agriculture

Action 25

The Commission will in co-operation with Member States support:

- (i) The redefining of national research towards an appropriate mix of traditional techniques and new technologies, based on priorities developed with local farmers.
- (ii) The establishment of effective research partnerships between public and private research organisations in developing countries and in the EU, and the adequate capacity and infrastructure for developing countries to enter into such partnerships, in accordance with international commitments under the Conventions.
- (iii) Sub-regional, regional and international organisations, in particular the International Agricultural Research Centres.

Implementer: Member States, Commission

Timeframe: 2002 onwards

Genetic resources

Action 26

The Commission and the Member States will support the conservation and sustainable use of genetic resources in developing countries and their equitable sharing of benefits arising from their use by:

- (i) Supporting the development and enforcement of effective measures to conserve, to use sustainably and to provide access to genetic resources and traditional knowledge, as well as to share equitably the benefit arising from them, including income generated by intellectual property protection. Support for local communities is vital to conserve indigenous knowledge and genetic resources.
- (ii) Supporting the participation of delegates from developing countries in the negotiations of relevant International Conventions.
- (iii) Supporting measures to promote greater regional co-ordination in legislation to minimise disparities in access, benefits and also trade in products derived from genetic resources, in accordance with international commitments.

Implementer: Member States, Commission

Timeframe: 2002 onwards

Health

Action 27

The Commission and the Member States should work with the international community to concretise the commitment to research to combat HIV/AIDS, malaria, TB and other main poverty-related diseases and also identify effective measures to support developing countries in establishing the structures needed to deploy a health policy.

Implementer: Member States, Commission

Timeframe: 2002 onwards

Responsible and careful use

Action 28

The Commission should support:

- (i) The safe and effective use of modern biotechnologies in developing countries, based on their autonomous choice and on their national development strategies.
- (ii) Measures to increase the capacity of developing countries to assess and manage risk for man and the environment, under conditions prevailing in the country.
- (iii) The development of appropriate administrative, legislative and regulatory measures in the developing countries, for the proper implementation of the Cartagena Protocol.

- (iv) That international research on social, economical and environmental impacts are effectively adapted to take into account conditions prevailing in developing countries and that the findings are subsequently disseminated to them in an appropriate format.
- (v) That the international regulatory requirements remain manageable by developing countries, so as not to impede their trade and production prospects.

Implementer: Commission
Timeframe: 2002 onwards

Annex II

[ENGLISH ONLY]

AN EXAMPLE FROM THE UK: FORESIGHT.
INFECTIOUS DISEASES: PREPARING FOR THE FUTURE

1. The 'Foresight' programme is owned by the Office of Science and Innovation in the United Kingdom with the aim of producing challenging visions of the future in order to ensure effective strategies now. It has produced reports in several different areas. One of its most recent projects was on infectious diseases and it aimed to use the best available science to evaluate the threats of infectious diseases in humans, animals and plants over the next 10-25 years; and to produce a vision for their management, specifically through systems for detection, identification and monitoring. The project involved more than 300 scientists, experts and stakeholders from around 30 countries. The project findings, which are available at http://www.foresight.gov.uk/Detection_and_Identification_of_Infectious_Diseases/Reports_and_Publications/Final_Reports/E1_ID_Executive_Summary.pdf, provide a considerable body of scientific analysis and fresh insights to inform policy development by the relevant stakeholders at both national and international levels.
2. The project resulted in the development of an action plan, which includes, *inter alia*:
 - (i) Building a more sustained, pro-active and integrated approach to international surveillance for infectious diseases of humans, animals and plants;
 - (ii) Developing effective and sustainable partnerships between richer and poorer countries that help provide infrastructure, technologies and skills to support detection, identification and monitoring activities, specifically the UK and Africa;
 - (iii) A wide range of stakeholders will need to act together if the benefits are to be realised.
3. Participants in the action plan include national and international bodies concerned with infectious diseases, and research funders.
4. Under the auspices of the project a Pan-African Workshop was held in Uganda in August 2005, in collaboration with leading African experts. The project report notes that: *"In August 2005, a ground-breaking workshop was held in Entebbe, Uganda, concerning the future of infectious disease in Africa. This event was unprecedented in Africa and perhaps worldwide, since it brought together leading disease experts spanning plant, animal and human health. The aim was to take a fresh look at this crucial topic and to inject fresh thinking. The event involved experts from 14 African countries, African institutions, and important international organisations such as the World Organisation for Animal Health (OIE), the Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO), the World Health Organisation (WHO), the Bill and Melinda Gates Foundation, and the Gatsby Foundation. The event generated a wealth of expert advice about the future challenges facing Africa, and options for response."*

Annex III

[ENGLISH ONLY]

FINNISH CENTRE FOR BIOTHREAT PREPAREDNESS

1. The Finnish Strategy to Secure Vital Functions of Society from November 2003 defined vital functions of Finnish society and established targets and development policies that would guide each administrative branch of the government in dealing with its strategic tasks. The strategy called for cooperation between each government sector in combating new threats towards society. According to the Government Report on Finnish Security and Defence Policy of 2004, terrorism and epidemics caused by infectious diseases were listed as key threats affecting national security.
2. Based on the above resolutions, the Centre for Biothreat Preparedness started operation in Helsinki in May 2005. The Centre, which will initially employ eight experts, is a centre of excellence for Finnish scientific and laboratory know-how on biological defence, as well as on biothreat assessment and preparedness. The Centre will actively seek domestic and international collaboration. The Centre is composed of two Units; the Biological Defence Unit of the Finnish Defence Forces, and the Biological Threat Unit of the National Public Health Institute, where scientific work will be carried out in a special biological safety laboratory (BSL-3).
3. The Finnish Defence Forces are developing their Territorial and Operational NBC Defence units for National Defence, as well as a NBC Detachment for the EU Battle Groups and other international tasks. The NBC Detachment will be equipped with a deployable, diagnostic biological and chemical (BC) laboratory. This field laboratory is under development and it will be operational in 2008.
4. The development of the Deployable BC Field Laboratory is led by Army Staff in cooperation with the Defence Forces Technical Research Centre and the Centre for Biothreat Preparedness, together with the Centre of Military Medicine. One of the Biothreat Centre's initial operational tasks will be to establish the biosafety and microbial identification requirements for the BC laboratory. To achieve this, international collaboration with other countries as well as domestic collaboration between expert organisations is needed. The techniques that are developed for microbial identification are primarily based on molecular amplification of microbial genes to ensure laboratory safety and rapidity of the assays. Early microbiological diagnosis will enable timely medical intervention, before onset of possible severe clinical symptoms of those exposed to deliberate release of selected agents.
